Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTAUBAN - 8201 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 18/02/2025 - 422 - 2019 B 00270 - 850 130 899 - 3G-BIOCLIMATISATION

TRIBUNAL de COMMERCE de MONTAUBAN (T.-et-G.) 18 FEV. 2025

3422

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A 2024

Désignation de l'entreprise :	SAS 3G-BIOCLIMATISATION	Néant	*
Adresse de l'entreprise :	2 RUE DE CASTELS 82400 VALENCE D AGEN		
Numéro SIRET* :	85013089900014		
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* :	12 Durée de l'exercice précédent* : 12		

ACTIF		Exercice N, clos le : 30/09/2024 Brut 1		Amortis.-Provisions 2		Net 3	Ex. N-1 clos le : 30/09/2023 Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010		012			
M	Incorporelles - Autres*	014	12 500	016		12 500	12 500
M	Immobilisations corporelles*	028	79 978	030	52 406	27 572	40 892
O	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	92 478	048	52 406	40 072	53 392
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050		052			
I	- Marchandises*	060		062			
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064	1 500	066		1 500	
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068	23 494	070		23 494	12 320
U	(2) - Autres* (3)	072	600	074		600	758
L	Valeurs mobilières de placement	080		082			
A	Disponibilités	084	12 566	086		12 566	15 014
N	Charges constatées d'avance*	092		094			
T	Total II	096	38 160	098		38 160	28 091
	Total général (I + II)	110	130 638	112	52 406	78 232	81 483

PASSIF			Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K	Capital social ou individuel*	120	4 500	4 500
	Ecarts de réévaluation	124		
P	Réserve légale	126	450	
R	Réserves réglementées*	130		
O	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132	10 537	
P	Report à nouveau	134		14 050
R	Résultat de l'exercice	136	19 855	7 287
E	Subventions d'investissement	137		
S	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	35 342	25 837
	Provisions pour risques et charges Total II	154		
D	Emprunts et dettes assimilées (4)	156	26 934	41 795
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164		
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	3 506	2 807
T	Dettes fiscales et sociales (4) (dont montant de TVA Ex. N : 169 5 875)	172	9 379	3 342
E	Comptes courants d'associés	173	3 072	7 702
S	Autres dettes	175		
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	42 890	55 646
	Total général (I + II + III)	180	78 232	81 483

R	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
E							
N	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
V							
O	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immob cédées au cours de l'ex.*	184	
I							

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

8F MLF

2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2024

Néant

Désignation de l'entreprise : SAS 3G-BIOCLIMATISATION

				Exercice N, clos le (1) 30/09/2024	Ex. N-1, clos le (2) 30/09/2023
A - RESULTAT COMPTABLE					
P	Ventes de marchandises* dont export	209	210		
R	Production vendue biens et livraisons	215	214		
O	Production vendue services* intracommunau.	217	218	97 683	83 728
D	Production stockée* (variat° stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)		222		
	Production immobilisée*		224		
E	Subventions d'exploitation reçues		226		
X	Autres produits		230	2 496	233
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	100 180	83 961
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234		
H	Variation de stock (marchandises)*		236		
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)		238	929	581
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*		240		
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :		242	61 776	61 202
E	- mobilier - immobilier)				
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :	243 463	244	463	1 246
	Rémunérations du personnel*		250		
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252		
X	Dotations aux amortissements* (Dont doi. amort. du fonds de commerce)	255	254	13 320	11 271
P	Dotations aux provisions		256		
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. commerciales étranger)	259	262	47	14
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)		264	76 535	74 314
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	23 645	9 647
	Produits financiers (III)		280		
D	Produits exceptionnels (IV)		290		
I	Charges financières (V)		294	286	582
V	Charges exceptionnelles (VI)		300		492
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies	347			
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D	348			
S	Impôts sur les bénéfices* (VII)		306	3 504	1 286
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	19 855	7 287
B - RESULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2		312	19 855	314
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles		318		
I	Provisions non déductibles*		322		
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324	3 504	
T	Divers*,dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248			
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		251		
G	Part de loyers dispensé de réintégration	249			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997

Entreprises nouvelle (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies a)	987	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127		342
Zone revitalisation rurales (44 quindecies)	138	Bassins d'emploi à redynamiser	991				
Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989	Bassins Urbains à dynamiser - BUD	992		
ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (44 sepidecies)	993		
Dont créance due au report en arrière du déficit*	346						350
Dont déduct. exception. (art 39 decies)	655	Dont déduct. exception. (art 39 decies A)	643	Dont déduct. exception. (art 39 decies B)	645		
Dont déduct. exception. (art 39 decies C)	647	Dont déduct. exception. (art 39 decies D)	648	Dont déduct. exception. (art 39 decies E)	641		
Dont déduct. exception. (art 39 decies F)	990	Dont déduct. exception. (art 39 decies G)	649				

RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS Bénéf. col.1, Déficit col.2	352	23 359	354	
D Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)	356			
E Déficits antérieurs reportables * : dont imputés/résultat :			360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS Bénéf. col.1, Déficit col.2	370	23 359	372	

SF MLF

3 - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2033-C 2024

Désignation de l'entreprise : SAS 3G-BIOCLIMATISATION | Néant : | *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.
Fonds commercial		400		402		404		406		
Autres immob incorp.		410	12 500	412		414		416	12 500	
I	Terrains	420		422		424		426		
M	Constructions	430		432		434		436		
M	Inst. tech. mat, out	440	17 173	442		444		446	17 173	
C	Inst. géné. agenc.	450		452		454		456		
O	Mat. de transport	460	62 805	462		464		466	62 805	
R	Autres immos corp.	470		472		474		476		
Immob. financières		480		482		484		486		
	TOTAL	490	92 478	492		494		496	92 478	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux élts. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
I	Terrains	510		512		514		516	
M	Constructions	520		522		524		526	
M	Installations techn., mat. & out. ind.	530	14 085	532	1 106	534		536	15 192
C	Inst. générales, agencts divers	540		542		544		546	
O	Matériel de transport	550	25 001	552	12 214	554		556	37 215
R	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
	TOTAL	570	39 086	572	13 320	574		576	52 406

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * 1	Amortissement 2	Valeur résiduelle 3	Prix de cession * 4	Plus ou moins-values: Court terme * 5	Long terme: 19 % 6	Long terme: 15% ou 12,8% 7	Long terme: 0 % 8
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
	578	580	582	584	586	581	587	589
TOTAL								

Plus-values taxables à 19% 579 | Régularisations * 590 | TOTAL 596

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

SF MLF

4 - RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES
DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

N° 2033-D 2024

Désignation de l'entreprise : SAS 3G-BIOCLIMATISATION	Néant :	*

1 RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementée	Amortis. dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provis. réglemt.	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et cptes rattac.	650		652		654		656	
	Autres prov. pour dépréc.	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683	
Autres Immos. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst.Techn. Mat & Out	730		735	
Inst.Géné.Agenc. Div	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autre immos corpor.	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
1	Indemn. congés payés, charges...		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter lig.322 N°2033-B		780	

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
TOTAL des déficits restant à reporter	870	

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Montant de la TVA collectée	374	
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin	325				
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326				
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides percues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI				397	

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

SF MLF

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE N° 2033-E 2024

Désignation de l'entreprise : SAS 3G-BIOCLIMATISATION Néant : [ ] **

Exercice ouvert le : 01/10/2023 et clos le : 30/09/2024 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	0
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	0
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	0
Total 1	106	0
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	0
Subv. d'exploitation reçues	113	0
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	0
Total 2	106	0
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Achats	121	0
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	0
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	0
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	150	0
Total 3	152	0
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE		
Calcul de la valeur ajoutée **Total 1 + Total 2 - Total 3**	137	0
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117	0

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE	20	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	22	
Effectifs au sens de la CVAE	23	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	26	
Période de référence du	au	
Date de cessation	186	

Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

SF MLF

IMPOT SUR LES SOCIETES **N° 2065** 2024

Exercice ouvert le : 01/10/2023 et clos le : 30/09/2024 | SI PME innovante [ ] | Régime "simplifié d'imposition" [X] | Si option pour le régime optionnel de Déclaration de résultat d'ensemble du groupe [ ] ou "réel normal" [ ] taxation au tonnage [ ]

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

SAS 3G-BIOCLIMATISATION
2 RUE DE CASTELS

82400 VALENCE D AGEN

N° Siret 85013089900014

Adresse du siège social

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du cgi)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

Dénomination : N° Siret :

Adresse :

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) : ENTRETIEN MATERIEL SPECIFIQUE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case [ ]

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux de 15 % 23 359

DEFICIT

(Report de la ligne XO DU 2058A ou 372 du 2033B)

Bénéfice imposable au taux normal (25%)

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%

2 Plus-values

PVLT imposables au taux de 15%

PVLT imposables à 19 % | Autres plus-values imposables à 19 % | Plus-values à LT imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations (Cocher la case selon le cas) .

Ent. nouv. art. 44 sexies | Jeunes entre. innovantes | Zone franche urbaine - Terri. entr. | Bassins d'emploi à redynamiser

Reprise d'entreprise en difficultés, art. 44 septies | Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies | Zone franche d'activité | Autres dispositifs

Sociétés d'invest. immo. cotées | Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies | Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies | BUD,art. 44 sexdecies

Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas) | Plus values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :

productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outer-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll.

Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS

1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1), cochez la case : [ ]

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci- dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désigné : N° d'identification fiscale :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-I-2), cochez : [ ]

Dans ce cas , veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe : N° d'identification fiscale :

4 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays N° d'identification fiscale :

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI | Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Examen de conformité fiscale

Nom, adresse du prestataire :

N° SIREN du prestataire:

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- du comptable * : [i] FIDUCIAL EXPERTISE MONTAUBAN
  Téléphone : 0563630443 1210 AV DE TOULOUSE
  82000 MONTAUBAN
- du conseil * : [ ]
  Téléphone :
- du C.G.A. ou du viseur conventionné:

N° agrément :

Visa : CGA/AGA [ ] Viseur conventionné [ ]

A VALENCE D AGEN le 08/01/2025

Nom du déclarant : MR FANTOVA

Qualité du déclarant : PRESIDENT

Certifie Conforme

SF MLF

IMPOTS SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis 2024

Annexe à la déclaration N° 2065

Désignation de l'entreprise : SAS 3G-BIOCLIMATISATION

et date de clôture de l'exercice: 30/09/2024

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales	- Payées par la société elle-même.	(a)	
	payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par établ. chargé du serv des titres	(b)	
2	Mt des distribut° correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficaires(s) (2)		(c)	
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées		(d)	
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a),		(e)	
	(b), (c) ou (d) ci dessus. (3)		(f)	
	(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))		(g)	
			(h)	
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		(i)	
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7	Montant des revenus répartis (5)		Total (a) à (h)	

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	SARL Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Montant des sommes versées				
		année du versement (3)	Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac.		Frais professionnels autres que (5) et (6).	
				Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)

K DIVERS

Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)

Adresses des autres établissements

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0%	à 15%	à 19%
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Edition libre de l'annexe à la déclaration de résultat transmise par TDFC

SF MLF

3G-BIO CLIMATISATION
Société à responsabilité limité
au capital de 4500€
Siège social : 2 rue de Castels
82400 VALENCE D'AGEN
850 130 899 RCS MONTAUBAN

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

le trente et un janvier,

A dix heures,

Monsieur Fantova Jean-Pierre, demeurant 4 place de l'église, 82190 Bourg de Visa

Propriétaire de 300 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société 3G-BIOCLIMATISATION,

Madame Fantova Marie Laure, demeurant 239 chemin de Tucaut, 31270 Cugnaux

Propriétaire de 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société 3G BIOCLIMATISATION,

Madame Fantova Sandra, demeurant 4 Rue Gilbert Defer, résidence L'initiale A, 31300 Toulouse

Propriétaire de 50 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société 3G BIOCLIMATISATION,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la société, Monsieur Fantova Jean-Pierre, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos au 30 Septembre 2024.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos au 30 Septembre 2024
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Libération de dividendes par les autres réserves
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos au 30 Septembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos au 30 Septembre 2024 s'élevant à 19855,02 euros de la manière suivant :

- Incorporation en Autres réserves : 1855,02 euros
- A titre de dividendes aux associés 18 000 euros
  soit 40 Euros par actions

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158,3-2° du Code général des impôts s'élève à 18 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

SF MLF

Le paiement des dividendes sera effectué au siège social par le gérant ce jour.

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physique depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (IFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux de 17,2 %. Ces sommes déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies et d'extraits du présent procès-verbal pour remplir les formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal

FANTOVA JEAN PIERRE

FANTOVA MARIE-LAURE

FANTOVA SANDRA

SF MLF

3G-BIO CLIMATISATION
Société à responsabilité limité
au capital de 4500€
Siège social : 2 rue de Castels
82400 VALENCE D'AGEN
850 130 899 RCS MONTAUBAN

Tableau de répartition des dividendes avec prélèvements (janvier 2024)

Bénéficiaires	(a) Dividendes bruts alloués	(b) Montant de la retenue à la source*	(c) Montant du PFU (12,8% des dividendes bruts hors PEA)	(d) Total versé au trésor public (b+c)	Dividendes nets versés (a-d)
FANTOVA JEAN-PIERRE	12 000	2064	1536	3600	8400
FANTOVA MARIE-LAURE	4 000	688	512	1200	2800
FANTOVA SANDRA	2 000	344	256	600	1400
Total	18 000	3096	2304	5400	12 600

Des écarts d'arrondis inévitables, peuvent apparaître entre les valeurs présentes dans cette édition et les valeurs indiquées dans le formulaire 2777. Ces écarts sont
liés à l'application de la règle de l'arrondi fiscal sur les valeurs calculées individuellement, puis sommées, qui différeront du total calculé dans la déclaration 2777.
* Les montants figurant dans la colonne "Montant de la retenue à la source" correspondent aux contributions et prélèvements sociaux et aux retenues à la source
sur les revenus distribués aux non-résidents.

Certifie Conforme

SF MLF